Centre
de services scolaire
de Montréal
Québec

Électricienne ou électricien

Le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) est le plus important employeur dans le monde de l'éducation au Québec et l'un des plus importants de la région métropolitaine. Son mandat est d'organiser les services éducatifs dans les établissements d'enseignement préscolaire, primaire, secondaire, les écoles spécialisées pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA), les écoles de formation professionnelle et les centres d'éducation des adultes. Une équipe de 18 000 employés, dont 8 000 enseignants, mettent leurs compétences à profit pour assurer les services éducatifs auprès de 114 000 élèves, jeunes et adultes.

Vous souhaitez en apprendre davantage sur le quotidien de nos employés? Lisez les **témoignages de nos ambassadeurs** !

Le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) recherche une électricienne ou un électricien pour occuper un poste à temps plein afin de contribuer activement à la réussite de TOUS ses élèves.

Être électricienne ou électricien au CSSDM, c'est bénéficier de salaires et d'avantages enviables* :

- Travailler au sein du plus grand réseau d'écoles de la métropole, accessible en transport en commun
- Accéder à des formations permettant le développement professionnel
- Avoir un horaire de travail de jour : 38h45 par semaine réparties du lundi au vendredi de 7 h à 15 h 15. Possibilité de temps supplémentaire en plus de l'équipe de garde.
- Prime de rétention de 15%
- Bénéficier des avantages sociaux de la fonction publique (fonds de pension à prestations déterminée, assurances collectives, vacances, etc) déclinés selon l'emploi occupé
- Possibilité de 4 semaines de vacances, après seulement une première année à l'emploi du CSSDM
- Avoir des rabais corporatifs pour les employés (activités physiques, santé et bien-être, activités sociales, transport, assurances, téléphonie, lunetterie, informatique)
- Remboursement des frais pour le renouvellement du certificat compagnon sous certaines conditions

*des conditions liées à la convention collective s'appliquent

Le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) est le plus important employeur dans le monde de l'éducation au Québec et l'un des plus importants de la région métropolitaine, consulter la **carte des territoires**.

Rôle et responsabilités

- Effectuer les travaux de raccordement, de détection et d'identification de troubles, de réfection de modification, de réparation et d'entretien de tout système de conduction composé d'appareils de canalisation, d'accessoires et d'autres appareillages pour fins d'éclairage, de chauffage, de force motrice et de tout système de communication, de commutation et de transmission.
- Faire des entrées électriques de tout voltage et de tout ampérage, monter les panneaux de distribution, poser des conduits en surface ou dans les murs, les planchers et les plafonds, passer les fils et faire les raccordements nécessaires.
- Procéder à l'installation, à l'entretien et à la réparation d'équipements électriques variés tels que moteurs, transformateurs, interrupteurs, chauffe-eau, systèmes de chauffage, ventilateurs et climatiseurs
- Coordonner occasionnellement des travaux effectués par des ouvriers(ères) moins expérimentés ou non spécialisés
- Accomplir toute autre tâche en lien avec la fonction

Lieux de travail possibles :

- La personne retenue sera appelée à se déplacer dans les établissements scolaires et administratifs sur l'ensemble du territoire du CSSDM.

Qualifications requises

Satisfaire l'une des deux options suivantes :

- Option 1 : détenir un certificat de compétence compagnon électricien délivré par la Commission de la construction du Québec.
- Option 2 **:** détenir un certificat de qualification électricien délivré par Emploi Québec (Ancienne appellation : licence C).

** Veuillez noter que pour les diplômes obtenus à l'étranger, afin de valider adéquatement les qualifications requises, l'**évaluation comparative de vos études effectuées hors Québec** est impérative et doit être obtenue au moment de postuler. Celle-ci est délivrée par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI).*

**Par souci de confidentialité, il est important de caviarder les informations personnelles apparaissant sur vos documents de candidature, telles que le code permanent, la date de naissance, etc. Veuillez vous assurer de laisser les informations nominatives, ainsi que les informations de réussite scolaire visibles*.

Exigence particulière

- Posséder un permis de conduire valide

Rémunération et conditions de travail

- Rémunération :
  - Le salaire de base est de 29.70$ de l'heure selon la convention collective en vigueur, auquel l'employeur ajoute une prime de 15%.

L'électricienne ou l'électricien peut faire partie de l'équipe de garde qui répond aux appels d'urgence. Une rémunération supplémentaire est attribuée pour chaque appel d'urgence ainsi que pour l'horaire sur appels.

Les attestations d'expérience pertinentes à la fonction doivent être déposées au plus tard 30 jours suivant l'entrée en fonction pour que l'ajustement salarial soit rétroactif. Ces attestations doivent comporter les informations suivantes : fonction exercée, date de début et date de fin, nombre d'heures travaillées, nom de l'employeur, adresse et signature de ce dernier. Les attestations d'expérience seront analysées par le Bureau de la dotation.

- Horaire de travail : 38h45 par semaine réparties du lundi au vendredi de 7 h à 15 h 15. Possibilité de temps supplémentaire en plus de l'équipe de garde.

Autres informations

- **Processus de sélection** : entrevue de sélection
- **Date d'entrée en fonction** : dès que possible

Pour postuler

Cliquez ici pour déposer votre candidature et contribuer à la mission éducative du plus grand centre de services scolaire au Québec : https://atlas.workland.com/work/41530/electricienne-ou-electricien?source=AMEQ

Le CSSDM remercie les candidates et les candidats de leur intérêt. Toutefois, veuillez noter que l'équipe du recrutement ne communiquera qu'avec les personnes présélectionnées pour la suite du processus, et ce, en fonction des besoins que présente le CSSDM.

Le CSSDM s'est doté d'un Programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques, les Autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Les personnes handicapées qui le désirent peuvent recevoir de l'assistance pour le processus de présélection et de sélection.

Le personnel du CSSDM est soumis à la Loi sur la laïcité de l'État (la « LLÉ »). La LLÉ prévoit notamment que le CSSDM respecte la laïcité de l'état et ses principes, incluant la séparation de l'état et des religions, la neutralité religieuse de l'État, l'égalité de tous les citoyens et citoyennes ainsi que la liberté de conscience et la liberté de

religion. De plus la LLÉ prévoit, entre autres choses, l'obligation pour l'ensemble du personnel du CSSDM d'exercer ses fonctions à visage découvert. Pour en connaître plus sur cette Loi : Loi sur la laïcité de l'État.